

le règlement

Toute inscription au **TREG® SIMIEN TRAIL 2020** implique l'acceptation tacite du règlement suivant :

1.1 : ÉPREUVES

Le **TREG® SIMIEN TRAIL** est une course à pied nature par étapes en environnement de haute altitude empruntant des terrains montagneux très variés.

La distance totale de cette épreuve est d'environ 125 km pour environ 6 000 mètres de dénivelé positif. Les étapes se situent à proximité et à l'intérieur du Simien National Park situé au nord de l'Éthiopie.

Le **TREG® SIMIEN TRAIL** se déroule en 5 étapes entre 15 et 35 km en semi-autosuffisance alimentaire à allure libre, chacune en un temps limité avec des barrières horaires. La navigation se fait à partir d'un GPS (fourni par l'organisation).

Des scouts du parc assureront une surveillance du parcours. Des cartes satellites seront fournies mais elles ne pourront en aucun cas servir de navigation pour les concurrents.

Le départ de la 1^{ère} étape sera donné le lundi 30 novembre 2020 à 09 h 00.

Le **TREG®** est organisé par la SAS TRAIL AFRICA ORGANIZATION, en charge de la partie « Séjour & Course », en partenariat avec la société D'UN POINT À L'AUTRE en charge de la partie « Voyage ».

Programme :

- **Samedi 28 novembre** : départ de Paris vers 21 heures par vol régulier Ethiopian Airlines vers Addis Abeba (pour ceux qui ont choisi un départ de Paris).
- **Dimanche 29 novembre** : arrivée à Addis Abeba à l'aube puis départ vers Gondar. par vol régulier. Visite du château de Gondar. Training GPS - Briefing technique et médical. Nuit à l'hôtel.
- **Lundi 30 novembre** : Transfert vers le départ de l'Étape 1 puis transfert vers l'hôtel à Débarek.
- **Mardi 1^{er} au vendredi 4 décembre** : étapes 2 à 5 au cœur du Simien Mountain National Park.
- **Samedi 5 décembre** : départ le matin pour Lalibela - Visite des églises enterrées - Soirée de clôture - Nuit à l'hôtel.
- **Dimanche 6 décembre** : départ le matin pour Addis Abeba - Visite de la ville - Fekat Circus en fin de journée - Dîner et départ pour l'aéroport. Vol régulier de nuit Ethiopian Airlines vers Paris (pour ceux qui ont choisi un départ de Paris).
- **Lundi 7 décembre** : Arrivée à Paris à Roissy Charles de Gaulle vers 6 h 00 du matin.

1.2 : PARTICIPATION

Le **TREG® SIMIEN TRAIL** est ouvert à toute personne, homme ou femme, née en 2002 ou avant, licenciée ou non, avec une expérience de trail moyenne distance (> 30 km) fortement conseillée.

Par mesure dérogatoire, les personnes nées entre 2003 et 2004, seront autorisées à participer à l'épreuve moyennant la signature par les parents d'une décharge stipulant expressément qu'ils prennent l'entière responsabilité de l'engagement du concurrent mineur à la course et qu'ils s'engagent à l'accompagner tout au long de l'épreuve.

1.3 : TRAIL AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE

Le principe de course individuelle en semi-autosuffisance est la règle pour toutes les étapes du **TREG® SIMIEN TRAIL**. Sur le parcours, des zones de ravitaillement positionnées tous les 10 kilomètres environ sont approvisionnées en eau pour le remplissage des bidons ou poches à eau dans la limite de 3 litres/personne selon les zones de ravitaillement.

Chaque coureur doit veiller à disposer :

- au départ de chaque étape, de la quantité d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier l'arrivée de l'étape en autosuffisance alimentaire.
- au départ de chaque zone de ravitaillement, de la quantité d'eau qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant et ce avec un minimum de 2 litres d'eau embarqués.

Aucune assistance personnelle n'est autorisée sur le parcours.

Il est formellement interdit de se faire accompagner sur le parcours par une autre personne qu'un concurrent régulièrement inscrit.

1.4 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les conditions climatiques de l'épreuve peuvent être difficiles (pluie, froid, grêle...). Un très bon entraînement et une réelle capacité d'autonomie personnelle sont indispensables à la réussite d'une telle aventure individuelle.

Pour s'inscrire au **TREG® SIMIEN TRAIL**, il est fortement conseillé d'avoir déjà terminé au minimum un trail de 30 km en environnement montagne.

Un certificat médical de moins d'un an est demandé à tous les coureurs ainsi qu'un ECG (électrocardiogramme) ou une épreuve d'effort selon les règles suivantes :

- ECG de moins de **deux ans** (pour tous les coureurs ayant moins de 40 ans et pour tous les coureurs locaux, quel que soit leur âge) ;
- épreuve d'effort de moins de **trois ans** pour tous les coureurs de plus de 40 ans.

Le certificat médical et l'ECG (électrocardiogramme) devront être envoyés à Isabelle Paucot, dernier délai le 15 octobre 2020, par mail à i.paucot@le-treg.com.

Au-delà de cette date, l'inscription sera annulée et les droits d'inscription perdus.

De plus, les coureurs devront emmener dans leur bagage les originaux, ou une copie **COMPLÈTE** des documents (ECG / épreuve d'effort) pour les présenter au briefing médical individuel.

1.5 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au **TREG® SIMIEN TRAIL** entraîne de facto l'acceptation sans réserves du présent règlement publié par l'organisation, consultable dans la rubrique « Documents & Formalités » sur le site Internet <http://www.le-treg.com/simien/index.php>.

1.6 : NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS

Pour sa 2^{ème} édition, le nombre de concurrents engagés sur le **TREG® SIMIEN TRAIL** est limité à 50 personnes, coureurs et accompagnants compris.

1.7 : INSCRIPTION

Les inscriptions des coureurs sont possibles uniquement en individuel.
Des inscriptions d'accompagnants sont également possibles.

Le montant de l'inscription est variable en fonction de la date de l'engagement suivant les informations ci-dessous :

Inscription individuelle – départ de PARIS

INSCRIPTION DU 1^{ER} FÉVRIER AU 30 JUIN 2020 (tarif préférentiel)

PRIX TOTAL : 3 050 € (décomposé en un forfait « Voyage » de 850 €
et un forfait « Séjour & Course » de 2 200 €).

Échéancier :

À l'inscription :	750 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 30 juin 2020 :	700 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 30 août 2020 :	850 €	Par chèque ou virement à l'ordre d'Un Point à l'Autre
Au 15 octobre 2020 :	750 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization

INSCRIPTION DU 1^{ER} JUILLET 2020 AU 15 OCTOBRE 2020 (tarif normal)

PRIX TOTAL : 3 250 € (décomposé en un forfait « Voyage » de 850 €
et un forfait « Séjour & Course » de 2 400 €).

Échéancier :

À l'inscription :	1 650 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 30 août 2020 :	850 €	Par chèque ou virement à l'ordre d'Un Point à l'Autre
Au 15 octobre 2020 :	750 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization

Inscription individuelle – départ de GONDAR

INSCRIPTION DU 1^{ER} FÉVRIER AU 30 JUIN 2020 (tarif préférentiel)

PRIX TOTAL : 2 400 € (forfait « Séjour & Course »).

Échéancier :

À l'inscription :	800 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 30 juin 2020 :	800 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 15 octobre 2020 :	800 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization

INSCRIPTION DU 1^{ER} JUILLET 2020 AU 15 OCTOBRE 2020 (tarif normal)

PRIX TOTAL : 2 600 € (forfait « Séjour & Course »).

Échéancier :

À l'inscription :	1 000 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 30 août 2020 :	800 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 15 octobre 2020 :	800 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization

NB : des conditions spéciales de paiement sont possibles sur demande auprès de l'organisation à inscription@le-treg.com pour des inscriptions avant le 30 juin 2020.

Le prix d'inscription comprend :

- le vol Paris – Addis Abeba régulier (Ethiopian Airlines), aller et retour (uniquement pour les inscrits au départ de Paris) ;
- tous les transferts de Addis Abeba vers Gondar et Lalibela par vol intérieur;
- tous les transferts inter-étapes;
- la participation à toutes les étapes du TREG® SIMIEN TRAIL ;
- tous les repas pendant la semaine hormis votre alimentation pendant les étapes ;
- l'hébergement en hôtel ou en campement avant, pendant et après le TREG® SIMIEN TRAIL;
- les visites des sites prévus au programme et le suivi de la course en minibus quand le concurrent n'est plus en course ;
- les GPS pour la navigation et les cartes numériques ou papier pour les compléments d'informations ;
- l'Adhésion à la convention d'assurance souscrite par l'organisateur pour une assurance « Rapatriement & Assistance médicale » (voir Art. 25) ;
- l'Assurance Responsabilité Civile de l'organisation ;
- une dotation spéciale pour tous les finishers du TREG® SIMIEN TRAIL ;
- le film ou quelques photos de l'épreuve au format informatique (.mp4, .jpg ou autre format équivalent).

Ce prix ne comprend pas :

- le visa pour entrer en Éthiopie (56 € environ) ;
- les frais personnels ;
- l'acheminement du concurrent vers l'aéroport de Roissy - Charles de Gaulle à Paris ;
- ce qui n'est pas compris dans l'inscription.

Les inscriptions d'accompagnants de coureurs sont aussi possibles selon des conditions spécifiques. Ils pourront à leur choix suivre la course ou bien visiter les sites naturels du parcours.

Voir pages suivantes pour les tarifs et conditions d'inscription des accompagnants.

Inscription accompagnant – départ de PARIS

INSCRIPTION DU 1^{ER} FÉVRIER AU 30 JUIN 2020 (tarif préférentiel)

PRIX TOTAL : 2 550 € (décomposé en un forfait « Voyage » de 850 € et un forfait « Séjour & Course » de 1 700 €).

Échéancier :

À l'inscription : **850 €** Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 30 août 2020 : **850 €** Par chèque ou virement à l'ordre d'Un Point à l'Autre
Au 15 octobre 2020 : **850 €** Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization

INSCRIPTION DU 1^{ER} JUILLET AU 15 OCTOBRE 2020 (tarif normal)

PRIX TOTAL : 2 750 € (décomposé en un forfait « Voyage » de 850 € et un forfait « Séjour & Course » de 1 900 €).

Échéancier :

À l'inscription : **1 050 €** Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 30 août 2020 : **850 €** Par chèque ou virement à l'ordre d'Un Point à l'Autre
Au 15 octobre 2020 : **850 €** Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization

Inscription accompagnant – départ de GONDAR

INSCRIPTION DU 1^{ER} FÉVRIER AU 30 JUIN 2020 (tarif préférentiel)

PRIX TOTAL : 1 900 € (forfait « Séjour & Course »).

Échéancier :

À l'inscription : **650 €** Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 30 août 2020 : **650 €** Par chèque ou virement à l'ordre d'Un Point à l'Autre
Au 15 octobre 2020 : **650 €** Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization

INSCRIPTION DU 1^{ER} JUILLET AU 15 OCTOBRE 2020 (tarif normal)

PRIX TOTAL : 2 100 € (forfait « Séjour & Course »).

Échéancier :

À l'inscription : **750 €** Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 30 août 2020 : **750 €** Par chèque ou virement à l'ordre d'Un Point à l'Autre
Au 15 octobre 2020 : **600 €** Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization

Ce prix comprend :

- le vol Paris – Addis Abeba régulier (Ethiopian Airlines), aller et retour (uniquement pour les inscrits au départ de Paris) ;
- tous les transferts de Addis Abeba vers Gondar et Lalibela par vol intérieur ;
- tous les transferts inter-étapes ;
- tous les repas pendant la semaine ;
- l'hébergement en hôtel ou en campement avant, pendant et après le **TREG® SIMIEN TRAIL** ;
- les visites des sites prévus au programme et le suivi de la course en minibus ;
- l'Adhésion à la convention d'assurance souscrite par l'organisateur pour une assurance « Rapatriement & Assistance médicale » (voir Art. 25) ;
- l'Assurance Responsabilité Civile de l'organisation ;
- une dotation spéciale pour tous les accompagnants du **TREG® SIMIEN TRAIL** ;
- le film ou les photos de l'épreuve au format informatique (.mp4, .jpg ou autre format équivalent).

Ce prix ne comprend pas :

- le visa pour entrer en Éthiopie (56 € environ) ;
- les frais personnels ;
- l'acheminement du concurrent vers l'aéroport de Roissy - Charles de Gaulle à Paris ;
- ce qui n'est pas compris dans l'inscription.

Les pré-inscriptions se font en ligne à partir du site Internet de l'épreuve www.le-treg.com et la fin des inscriptions est fixée au 15 octobre 2020 si le nombre maximal de participants n'est pas atteint.

Les documents Formulaire d'Inscription et Fiche de Parrainage éventuellement, inclus dans le « pack inscription » que vous avez choisi (individuel, accompagnant) devront être dûment complétés et renvoyés par courrier à l'adresse :

TRAIL AFRICA ORGANIZATION

5 avenue Marmontel

92500 RUEIL MALMAISON

ou bien scannés et envoyés à l'adresse : inscription@le-treg.com

Ils pourront être téléchargés dans la rubrique « Documents & Formalités » sur le site Internet <http://www.le-treg.com/simien/index.php>

Les paiements du « Forfait Séjour & Course » se font par virement aux coordonnées bancaires suivantes ou par chèque, envoyé par courrier à l'adresse suivante :

Identification nationale	
17515 00600 08000891719 39	
Domiciliation	BIC
CE ILE-DE-FRANCE	CEPAFRPP751
Identification internationale (IBAN)	
FR76 1751 5006 0008 0008 9171 939	
Intitulé du compte	
TAO	
92500 RUEIL MALMAISON	
RUEIL MALMAISON CENTRE	0000648

TRAIL AFRICA ORGANIZATION
5 avenue Marmontel
92500 RUEIL MALMAISON

Les paiements du « Forfait Voyage » peuvent se faire par virement ou par chèque auprès de notre partenaire D'UN POINT A L'AUTRE à l'adresse suivante :

D'UN POINT À L'AUTRE
La Gaumerie
24380 Grun Bordas

BP AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE				
Titulaire du compte/Account holder		Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.		
D'UN POINT A L'AUTRE SAS ALTEA TRIPS				
LIEU DIT LA GAUMERIE 24380 GRUN BORDAS				
Relevé d'identité bancaire / Bank details statement				
IBAN (International Bank Account Number)		BIC (Bank Identification Code)		
FR76 1090 7002 8036 0218 2736 718		CCBFRPPBDX		
Code Banque	Code Guichet	N° du compte	Clé RIB	Domiciliation/Paying Bank
10907	00280	36021827367	18	BPACA PERIGUEUX

Le certificat médical devra être adressé à l'organisation au plus tard le 15 octobre 2020 à l'adresse mail suivante : i.paucot@le-treg.com

ou à l'adresse postale :

TRAIL AFRICA ORGANIZATION
5 avenue Marmontel
92500 RUEIL MALMAISON

Tout dossier d'inscription incomplet sera rejeté. Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement. Une confirmation de bonne prise en compte de votre inscription vous sera adressée par mail ainsi que la bonne prise en compte définitive de celle-ci lorsque vous vous serez acquitté-e de toutes les échéances de paiement.

Nous vous invitons à consulter les conditions particulières de vente de notre partenaire D'UN POINT À L'AUTRE concernant l'aspect « Voyage ».

1.8 : PARRAINAGE

Il est possible de parrainer d'autres concurrents en les faisant s'inscrire grâce à vous. Pour chaque parrainage confirmé dont vous êtes l'initiateur, une déduction de 100 € sur votre prochaine échéance sera appliquée (ou un remboursement de 100 € vous sera consenti si vous avez tout réglé au moment du parrainage).

Un parrainage confirmé est acquis lorsque le concurrent parrainé a réglé la première échéance de son inscription.

Vous pouvez parrainer autant de concurrents que vous le souhaitez et cette déduction est cumulative.

Chaque parrainage devra être formalisé par une fiche de parrainage renseignée et signée par le coureur parrainé.

1.9 : ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

Si vous vous trouvez dans l'obligation d'annuler votre participation à l'une des épreuves du **TREG® SIMIEN TRAIL**, vous devrez en informer TRAIL AFRICA ORGANIZATION par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

TRAIL AFRICA ORGANIZATION
5 avenue Marmontel
92500 RUEIL MALMAISON

La date de réception de la lettre par TRAIL AFRICA ORGANIZATION sera retenue comme date d'annulation pour le calcul des frais d'annulation.

En cas d'annulation, des frais d'annulation vous seront comptabilisés selon le barème suivant :

- avant le 1^{er} juillet 2020, les frais d'annulation seront de 80 €
- entre le 1^{er} juillet 2020 et le 15 octobre 2020, les frais d'annulation seront de 600 €
- entre 30 et 21 jours du départ, les frais d'annulation seront de 35% du montant de l'inscription
- entre 20 et 14 jours du départ, les frais d'annulation seront de 50% du montant de l'inscription
- entre 13 et 5 jours du départ, les frais d'annulation seront de 75% du montant de l'inscription
- à moins de 5 jours du départ, les frais d'annulation seront de 100% du montant de l'inscription

Les dossards sont personnalisés et non cessibles. Aucun échange de dossard n'est possible.

1.10 : ÉQUIPEMENT POUR LE TRAIL

1.10.a : POUR LES PARTICIPANTS AU TREG® SIMIEN TRAIL.

Ces matériels sont à fournir par le coureur :

Obligatoire (contrôle inopiné tout au long du parcours) :

- sac à dos ;
- poche à eau et/ou gourde ;
- lunettes de protection solaire ;
- couvre-chef (casquette, bandana...) ;
- coupe-vent à la taille du coureur ;
- boussole ;
- briquet ;
- couteau avec une lame métal minimum de 5 cm ;
- miroir de signalisation 6 cm de diamètre ;
- un sifflet ;
- 500 calories d'alimentation au départ de chaque étape.

Ainsi que le pack médical concurrent **obligatoire** composé de :

- pansements ;
- un désinfectant (type Biseptine ou Bétadine Dermique) ;
- 1 bande élastique pour strapping de 1,50 mètre sur 6 ou 8 cm ;
- paracétamol (type Doliprane) : 5 comprimés de 1 g ;
- antispasmodique (type Spasfon) : 6 comprimés ;
- antidiarrhéique (type Tiorfan) : 6 gélules ;
- antivomitif : (Primpéran ou Vogalène ou Motylioc) : 6 comprimés ;
- crème solaire ;
- 1 couverture de survie 2,20 m x 1,40 m ;

Il est également conseillé d'apporter dans ses bagages les matériels suivants :

- 1 seringue de 2 mL ;
- 1 aiguille sous-cutanée ;
- 1 paquet de 5 compresses stériles ;
- 1 pipette d'Eosine ;
- 1 paire de ciseaux ;
- 1 tube de crème contre les brûlures (crème hydratante) ;
- 1 tube de Vaseline ou Bépanthène (pour les parties irritées) ;
- 5 pipettes de sérum physiologique (pour les yeux).

Matériel fourni par l'organisation :

- un GPS portable avec piles de rechange (à rendre après l'épreuve) ;
- un roadbook au format pdf ;

1.10.b : POUR TOUS LES PARTICIPANTS AU VOYAGE EN ÉTHIOPIE

Ces matériels sont à fournir par le coureur :

- sac de couchage ou duvet ou alu pack ;
- lampe frontale ;
- un set de couverts pour les repas ;
- foulard multifonction de protection contre le vent ;
- crème solaire ;
- lunettes de protection solaire ;
- couvre-chef (casquette, bandana...)
- une polaire chaude
- un anorak imperméable et chaud.
- gants de trail running

1.11 : CERTIFICAT MÉDICAL

La participation au **TREG® SIMIEN TRAIL**, épreuve en environnement inhabituel et extrême nécessite, en plus d'un entraînement adapté, une bonne santé au moment de votre participation.

Un certificat médical de moins d'un an devra être rempli par un médecin ainsi qu'un ECG (électrocardiogramme) ou une épreuve d'effort selon les règles suivantes :

- ECG de moins de **deux ans** (pour tous les coureurs ayant moins de 40 ans et pour tous les coureurs locaux, quel que soit leur âge)
- Épreuve d'effort de moins de **trois ans** pour tous les coureurs de plus de 40 ans

Le certificat médical et l'ECG (électrocardiogramme) devront être envoyés à Isabelle Paucot, dernier délai le 15 octobre 2020, par mail à i.paucot@le-treg.com.

De plus, les coureurs devront emmener dans leur bagage les originaux, ou une copie COMPLÈTE des documents (ECG / épreuve d'effort) pour les présenter au briefing médical individuel.

Il est important que vous preniez le départ des épreuves du **TREG® SIMIEN TRAIL** en parfaite condition physique car un mal latent peut s'aggraver fortement dans les conditions extrêmes de l'épreuve, et rendre encore plus difficiles les secours. Le concurrent s'engage à informer impérativement l'équipe médicale de tout problème de santé, même bénin, qu'il a rencontré.

1.12 : VÉRIFICATIONS TECHNIQUES ET MÉDICALES

Les vérifications techniques et médicales auront lieu le dimanche 29 novembre 2020 la veille de la 1^{ère} étape en même temps que le 1^{er} briefing. Chaque concurrent devra présenter à l'organisation son équipement obligatoire à savoir son matériel pour la course et sa trousse médicale.

Tout coureur n'étant pas en possession de la totalité de son équipement obligatoire sera immédiatement disqualifié, sans aucune possibilité de faire appel de cette décision et sans remboursement des frais engagés.

1.13 : DOSSARDS

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

1.14 : BAGAGES COUREURS

Chaque concurrent amène son propre sac de voyage destiné à ses affaires personnelles (vêtements de rechange, affaires de toilette...) et le cas échéant le sac pour la course. Le poids total de vos bagages ne pourra pas excéder 20 kg pour votre sac principal et 5 kg pour votre bagage à main.

Il est recommandé de ne pas y placer d'objets de valeurs.

1.15 : POSTE DE CONTRÔLE ET DE SECOURS

Sur le parcours, les coureurs devront obligatoirement passer aux points de contrôle (PC's) situés sur le parcours de chaque étape.

Ces postes de contrôle permettront le ravitaillement en eau des concurrents (dans la limite de 3 litres /personne).

1.16 : SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

Une équipe médicale spécialisée dans ce type d'épreuve de trail sera présente pendant toute la durée de l'épreuve.

Le médecin officiel est habilité à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Il est habilité à faire évacuer par tout moyen à sa convenance les coureurs qu'il jugera en danger.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, l'organisation mettra en œuvre tous moyens appropriés pour l'évacuation. Les frais résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue. Elle pourra alors présenter un dossier auprès de son assurance individuelle accident personnelle.

Tout coureur faisant appel à un médecin ou une infirmière ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Le concurrent est conscient que dans le cas d'une extrême fatigue, son comportement et ses décisions peuvent être altérés. Il lui appartient de ne pas atteindre cet état. L'organisation ne pourra être tenue pour responsable des conséquences de décisions absurdes ou inconséquentes du concurrent.

1.17 : CONDITIONS CLIMATIQUES

Températures moyennes en novembre : 20 °C la journée, 5 °C la nuit.

En altitude à l'occasion des dernières étapes, les températures peuvent descendre en dessous de 0 °C.

1.18 : TEMPS MAXIMAL AUTORISÉ ET BARRIÈRES HORAIRES

Un temps maximal pour réaliser la totalité du parcours est fixé pour chaque étape du **TREG® SIMIEN TRAIL** et sera communiqué dans le road book de l'épreuve.

Ces temps maximal seront définis pour qu'un marcheur endurant puisse boucler chaque étape.

Des heures limites de départ des PC's (barrières horaires) seront également définies et communiquées dans le RoadBook.

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, soins...). Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir d'un PC avant l'heure limite fixée (quelle que soit l'heure d'arrivée au PC).

L'organisateur se réserve le droit de déroger exceptionnellement à ces règles en cas de situation particulière (retard d'un concurrent suite à une aide apportée à un autre concurrent, conditions de courses spécifiques...).

Tout concurrent qui aura abandonné une étape ou qui sera mis hors course sera rapatrié en véhicule ou minibus vers le bivouac d'arrivée de l'étape dans des limites horaires que l'organisation ne peut garantir. Il lui sera attribué une pénalité horaire et pourra repartir sur les étapes suivantes du **TREG® SIMIEN TRAIL**.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours, voire de modifier les barrières horaires.

1.19 : ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un PC. Il doit alors prévenir le responsable du PC, qui sera en charge d'organiser son rapatriement en véhicule ou minibus vers le bivouac d'arrivée lorsque cela sera possible.

En cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'organisation assure le rapatriement dans les meilleurs délais possibles des coureurs arrêtés.

En cas d'abandon impératif entre 2 PC's nécessité par les conditions physiques ou mentales défaillantes du concurrent, celui-ci (ou un autre concurrent lui portant secours) devra utiliser son téléphone portable qui aura été au préalable configuré pour permettre d'émettre ou recevoir des appels en Éthiopie.

1.20 : PÉNALISATION - DISQUALIFICATION

Des contrôleurs sur le parcours sont habilités à vérifier le matériel obligatoire et, plus généralement, le respect du règlement (respect des sites, de l'éthique, les assistances ou accompagnements illicites, dossard non visible sur l'avant en permanence...).

Tout coureur n'étant pas en possession, lors d'un contrôle sur le parcours, de la totalité de son matériel obligatoire se verra attribuer une pénalité horaire de 3 heures, sans aucune possibilité de faire appel de cette décision.

Une pénalisation minimum de 6 heures est appliquée pour tout autre manquement au règlement. Le contrôleur prévient le PC course et peut demander, selon la gravité de l'acte et le comportement du coureur, la disqualification du concurrent. Le jury d'épreuve peut prononcer la disqualification d'un concurrent pour tout manquement grave au règlement, en particulier en cas de :

- non allumage du GPS
- arrêt volontaire du GPS
- non respect des consignes données par le Directeur de Course ;
- utilisation d'un moyen de transport ;
- non assistance à un concurrent en difficulté ;
- assistance personnelle en dehors des zones officielles de ravitaillement ;
- non respect de l'interdiction de se faire accompagner sur le parcours ;
- pollution ou dégradation des sites par le concurrent ou un membre de son entourage ;
- insultes, impolitesses ou menaces proférées à l'encontre de tout membre de l'organisation et de tout habitant de la région ;
- refus de se faire examiner par un médecin de l'organisation à tout moment de l'épreuve ;
- dopage ou refus de se soumettre au contrôle antidopage.

1.21 : RÉCLAMATIONS

Toute réclamation d'un concurrent devra être formulée au Directeur de Course dans les 12 heures après l'affichage des résultats provisoires.

1.22 : CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée du **TREG® SIMIEN TRAIL**. Le refus de s'y soumettre entraîne la disqualification immédiate.

1.23 : JURY D'ÉPREUVE

Il se compose :

- de l'organisateur ;
- du directeur de la course ;
- du coordinateur responsable de la sécurité
- du responsable de l'équipe médicale ;
- des responsables des PC's concernés ;
- ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Comité d'Organisation.

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur tous les litiges ou disqualifications survenus durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

1.24 : MODIFICATIONS du parcours ou des barrières horaires ANNULATION de la course

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours et les emplacements des postes de contrôle, de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables, les départs peuvent être reportés selon l'étape concernée. L'organisation mettra tout en œuvre pour organiser les départs de chaque étape, même raccourcie, dans le respect de la sécurité des concurrents. Sans solution, une ou plusieurs étapes peuvent être annulées.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'étape en cours, voire de modifier les barrières horaires.

L'annulation, le report ou la modification d'une ou plusieurs étapes n'ouvrent droit à aucun remboursement d'inscription.

Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le directeur de la course, l'organisateur et le coordinateur responsable de la sécurité ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Comité d'Organisation.

1.25 : ASSURANCE

L'organisateur souscrit une assurance Responsabilité Civile auprès d'une compagnie d'assurance pour la durée de l'épreuve. Cette assurance Responsabilité Civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

L'organisateur fera bénéficier chaque coureur ou accompagnant d'une assurance Rapatriement et Assistance Médicale souscrite auprès d'un organisme tel que Mondial Assistance.

La convention d'assurance mentionnée ci-dessus sera fournie à chaque concurrent sur simple demande dès son inscription confirmée.

1.26 : ROADBOOK ET ORIENTATION SUR LE PARCOURS

Un descriptif détaillé du parcours de chaque étape est fourni au moment de la remise des dossards.

Il comprend les informations pratiques telles que les heures limites de passage, les PC's etc. Ce carnet sera donné, en un seul exemplaire, exclusivement aux inscrits soit sous forme numérique, soit sous forme papier.

Un GPS portable (avec piles de rechange) sera fourni à chaque coureur avec les waypoints intégrés du parcours qu'il conviendra de suivre. Une formation à l'utilisation de ce GPS sera donnée le dimanche 29 novembre 2020. Le concurrent reconnaît connaître les principes d'utilisation d'un GPS de navigation adapté au Trekking et s'engage à participer impérativement à la formation d'utilisation dispensée avant la course. Les concurrents doivent impérativement allumer leur GPS avant le départ de chaque étape et s'engagent à ne pas l'éteindre durant la course. Le concurrent s'engage à ne pas sortir volontairement du parcours de la course intégré dans le GPS et en particulier à ne pas prendre des raccourcis qui pourraient mettre en jeu sa sécurité.

Le coureur s'engage à allumer son GPS et ne pas compter sur les autres concurrents pour le guider.

Le GPS portable devra être restitué impérativement à l'organisateur à l'issue de la dernière étape de l'épreuve. Un chèque de caution de 250 € sera demandé afin de garantir la bonne restitution de ces matériels et sera encaissé s'ils ne sont pas rendus à l'issue de l'épreuve.

1.27 : CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Tous les concurrents présents sur l'événement seront classés. Aucune prime en argent n'est distribuée ; tous les coureurs « Finisher » recevront la même dotation spécifique.

Un classement général homme et femme et un classement pour chaque catégorie homme et femme seront établis pour chaque épreuve. Les vainqueurs homme et femme de chaque course recevront un trophée et/ou un lot.

Les catégories classées sont :

- Espoir H & F
- Senior H & F
- Master 1 à 10 H & F

Le détail des récompenses pourra être communiqué sur demande au moment de la remise des dossards.

On entend par « Finisher » tous les participants figurant au classement général à l'issue de la dernière étape.

Le classement de chaque étape sera réalisé sur la base du temps mis par le concurrent pour faire l'étape.

Le classement général sera réalisé par le cumul des temps réalisés sur chaque étape et le vainqueur est celui qui a le cumul le plus petit.

Un concurrent qui ne terminerait pas (ou qui serait hors délai) sera autorisé à prendre le départ de l'étape suivante mais se verra attribuer le temps maximal autorisé pour boucler l'étape plus une heure de pénalité pour chaque étape non terminée.

1.28 : DROIT À L'IMAGE

Par sa participation au **TREG® SIMIEN TRAIL**, chaque concurrent autorise expressément l'organisation (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la course en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

1.29 : DONNÉES PERSONNELLES

Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires pour votre participation aux épreuves du **TREG® SIMIEN TRAIL** (inscription).

Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de la société TRAIL AFRICA ORGANIZATION et de la société D'UN POINT A L'AUTRE.

Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives vous concernant.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser :

à la société TRAIL AFRICA ORGANIZATION
5 avenue Marmontel
92500 RUEIL MALMAISON

ou à la société D'UN POINT À L'AUTRE
La Gaumerie
24380 GRUN BORDAS